Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre ou l'année

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas sont organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", **les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".**

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : 9-10
Année : 2020-2021
Diplôme : Master
Domaine (le cas échéant) :
Mention : Géologie appliquée
Parcours type : géoressources, Géorisques, géotechnique

AB - session 2 oui non

| | | |